

## INAUGURATION

# DES LOCAUX DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Samedi 15 juin à 11h00 - 34570 Montarnaud

### EN PRÉSENCE DE :

#### > CAF de l'Hérault :

- Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration
- Thierry Mathieu, Directeur
- Caroline WYSS, Chargée de conseil et de développement

#### > Ville de Montarnaud :

- Jean-Pierre PUGENS, Maire,

#### > Autres partenaires :

- François-Xavier LAUCH, Préfet de l'Hérault
- Kléber MESQUIDA, Président du Conseil départemental de l'Hérault
- Jean-François SOTO, Président du CCVH

La CAF de l'Hérault est aux côtés de la Ville de Montarnaud ce samedi 15 juin pour inaugurer les nouveaux locaux de loisirs maternels.

Dédiés aux temps d'accueil périscolaires et extrascolaires des enfants de moins de 6 ans au sein de l'école maternelle « Les Montarnelles », cette structure se compose de trois salles d'activité, un bureau pour le Directeur et un dortoir. Un réaménagement de la cour a également été réalisé.

Ces nouveaux locaux permettront de proposer un accueil de qualité aux enfants mais aussi d'augmenter les capacités de l'ensemble des structures afin de répondre à la demande des familles : + 10 places en maternel et + 12 places en élémentaires.

### UNE STRUCTURE QUI RÉPOND AUX BESOINS EXPRIMÉS DES FAMILLES

La commune fait partie de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH) qui compte 28 communes. Ce territoire attractif se caractérise par une forte croissance démographique. Montarnaud connaît le plus fort développement démographique de ce territoire avec, entre 2012 et 2022, une augmentation de sa population de 1 800 habitants, passant de 2 550 à 4 400 habitants (données communales).

Face à cette expansion rapide, la commune a été contrainte d'augmenter la capacité d'accueil de ses infrastructures et d'étendre ses établissements existants. Ainsi, grâce à une collaboration très étroite avec la CAF, plusieurs projets ont vu le jour ces dernières années pour répondre aux besoins des familles grandissant :

- Transformation de la garderie en ALP maternel (2021) et élémentaire (2019),
- Signature de la CTG intercommunale 2022/2026 avec un plan d'action propre à Montarnaud
- Extension des locaux de l'Alp et Alsh maternel avec la création de places supplémentaires
- Renforcement de l'Alsh Ado
- Soutien à la parentalité : création d'une séance Lieu d'accueil enfants parents hebdomadaire à Montarnaud en octobre 2021, mise en place d'ateliers mensuels pour les parents et leurs enfants de moins de 3 ans et de temps mensuels d'échanges entre parents. Un réseau parentalité a été créé sur cette partie du territoire en avril 2024 pour favoriser l'interconnaissance des professionnels et l'accompagnement des familles.

### UN PARTENARIAT EFFICACE ENTRE LA CAF ET LA COMMUNE

Le partenariat entre la CAF et la commune s'est développé depuis plusieurs années. Les équipes de la CAF apportent un soutien indéfectible et un accompagnement sur mesure à la commune pour l'élaboration et la réalisation de ses multiples projets.

### LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF DE L'HÉRAULT

La CAF de l'Hérault a accompagné la commune de Montarnaud dans ce projet à hauteur de 258 000€ au titre de l'investissement et de 184 964€ au titre du fonctionnement de l'ALP et de l'ALSH maternel et élémentaire. Au-delà de cet accompagnement, la CAF a versé plus de 200 000€ par an à la commune pour le fonctionnement des services ALSH, ALP et pour les missions de chargé de coopération en vue de la mise en œuvre des projets CTG. Près de 500 000€ d'aides à l'investissement accordées à la commune depuis 2016 et plus de 420 000€ versés à la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH) pour le fonctionnement de la crèche intercommunale « Le Berceau » implantée à Montarnaud.

### Composition de la population allocataire sur le territoire de Montarnaud (Données CAF 2022)

	Territoire de Montarnaud	Département de l'Hérault
Nombre de familles	<b>(574)</b> 72% des allocataires	<b>(123 168)</b> 41% des allocataires
Dont familles monoparentales	20%	36%
Dont familles avec au moins un parent actif	59%	47%
Familles bénéficiaires de minima sociaux	7%	17%